



PREFETE DES HAUTES PYRENEES Cabinet - Pôle Communication Interministérielle



Communiqué de presse

Tarbes, le 24 octobre 2016

Le département des Hautes-Pyrénées accueille 45 migrants en provenance de la Lande de Calais, hébergés temporairement dans des centres d'accueil et d'orientation (CAO).

Cette mise à l'abri temporaire doit permettre aux acteurs associatifs de les aider à constituer, le cas échéant, une demande d'asile. Ils seront ensuite réorientés dans le dispositif d'hébergement déjà existant dédié aux demandeurs d'asile (centre d'accueil des demandeurs d'asile ou CADA).

Les CAO du département sont gérés par des associations (Union départementale des associations familiales des Hautes-Pyrénées, Association Atrium-FJT et Pyrénées terre d'accueil) partenaires de l'État qui en assure intégralement le financement. Outre un accompagnement administratif, elles proposeront aux migrants un soutien sanitaire et social.

L'accueil de ces personnes fuyant les guerres et les persécutions et qui se trouvaient en situation de grande précarité à Calais répond à un objectif humanitaire. Au titre de la solidarité nationale, notre département y participe.